

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir : Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET.

=====

POINT 2024-37- Jury criminel 2025-tirage au sort sur la liste électorale

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le code de procédure pénale et les textes relatifs à la formation du jury criminel,

VU l'arrêté préfectoral N° 2024/DCL/4/420 du 20 mars 2024 fixant la répartition des jurés pour l'année 2025 en vue de la formation du Jury Criminel,

CONSIDERANT que le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population ainsi qu'il suit : 4 jurés pour Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire de Moulins-lès-Metz doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre triple de celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, soit 12 noms,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PROCEDE au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune et d'y ajouter 2 candidats par mesure de précaution :

- 01 : Philippe, Lionel FOSE- 14 rue de Lorraine
- 02 : PEULTIER épouse MARTIN Florence, Valérie – 17 rue des Trois Haies
- 03 : Mathilde, Léa ZOUBIR - 8bis, rue de Chaponost
- 04 : Delphine, Marie, Yolande ARAN épouse RONDEAU – 13 rue des Moulins
- 05 : Nathalie POLAK – 53 rue du Canonpré
- 06 : Sophie, Catherine LAUER – 12 rue du Gravier
- 07 : Mireille, Thérèse, Marcelle CRIMET épouse DASSONVILLE – 119, rue de Frescaty
- 08 : Joëlle, Christine, Marie CANTET épouse BENJELLOUN – 45 rue du Canonpré

- 09 : Raymond, Georges, Jeannot RETTEL – 20 allée des Pensées
- 10 : Marica HERMAN – 16 allée des Pensées
- 11 : Isabelle JACQUES épouse DUMAYE – 11 rue de Bretagne
- 12 : Éric, François, Raymond WECH – 26 allée des Pensées
- 13 : Jérôme BATTAGLIA – 51 rue de Jouy
- 14 : Laurène OSTER – 84 rue de Jouy

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/05/2024

Le secrétaire de séance,
Maryse GLEMET



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.